

**MOTION**  
**CONCERNANT**  
**L'ENTENTE**  
**ENTRE**  
**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ET**  
**L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA**  
**FRANCOPHONIE (OIF)**

**RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC DE LA**  
**REPRÉSENTATION DE L'OIF POUR LES AMÉRIQUES**  
**(REPAM) AINSI QU'AU SIÈGE DE L'INSTITUT DE LA**  
**FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT**  
**DURABLE (IFDD), CONCERNANT LES EXEMPTIONS,**  
**LES EXONÉRATIONS ET LES PRÉROGATIVES DE**  
**COURTOISIE QUI LEUR SONT CONSENTIES, AINSI**  
**QU'À LEURS MEMBRES DU PERSONNEL**

---ooo0ooo---

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie propose :

Que l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relative à l'établissement au Québec de la Représentation de l'OIF pour les Amériques (REPAM) ainsi qu'au siège de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie qui leur sont consenties, ainsi qu'à leurs membres du personnel, signée à Québec, le 12 juin 2023.

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 22.2 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je dépose, à titre de documents, l'engagement international important suivant, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de l'engagement :

- l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relative à l'établissement au Québec de la Représentation de l'OIF pour les Amériques (REPAM) ainsi qu'au siège de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie qui leur sont consenties, ainsi qu'à leurs membres du personnel, signée à Québec, le 12 juin 2023.

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relative à l'établissement au Québec de la Représentation de l'OIF pour les Amériques (REPAM) ainsi qu'au siège de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie qui leur sont consenties, ainsi qu'à leurs membres du personnel, signée à Québec, le 12 juin 2023.